



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **La coupe est pleine ! Les producteurs de grandes cultures ne peuvent plus supporter de nouvelles taxes !**

**Les droits antidumping sur l'azote décidés hier par la Commission européenne vont pénaliser encore un peu plus les producteurs de grandes cultures. Ils demandent au gouvernement français de s'opposer à ces mesures.**

**Paris, le 12 avril 2019** – La Commission européenne vient de décider hier d'imposer des droits antidumping provisoires de 16 à 34% sur les importations de solution azotée en provenance des Etats-Unis, de Russie et de Trinité-et-Tobago. Il s'agit là d'un des trois fertilisants les plus utilisés par les agriculteurs.

Les producteurs de grandes cultures, qui produisent aux coûts européens, sont exposés aux importations et vendent leurs produits, notamment les céréales, aux prix du marché mondial. En revanche, le marché européen des engrais azotés, dominé par un nombre limité d'opérateurs, est protégé par des droits de douanes et les prix sont donc supérieurs aux prix internationaux. Nos concurrents hors Union européenne ayant accès à des fertilisants moins onéreux, un surcoût évalué à un milliard d'euros par an est déjà supporté par les agriculteurs européens.

Si la Commission et les Etats membres décident de rendre définitifs les droits antidumping sur la solution azotée, cela représenterait un coût supplémentaire de 500 millions d'euros par an à la charge des agriculteurs européens. Pour les producteurs de grains français, le prix à payer est du même ordre que leur résultat annuel moyen des 5 dernières années.

Nous nous sommes portés parties prenantes dans l'enquête aux côtés des autres organisations agricoles françaises et européennes. L'AGPB, l'AGPM, la CGB, la FOP et la FNSEA ont demandé au ministre de l'Economie et des finances Bruno Le Maire que la France vote contre la mise en place de ces droits antidumping, et comptent sur le gouvernement pour convaincre les autres Etats membres de faire de même. Nous allons poursuivre la mobilisation pour faire entendre à la Commission européenne les conséquences de la mise en place de telles mesures cet été. Il est nécessaire d'enfin prendre en compte les intérêts des agriculteurs et de l'économie européenne dans sa globalité.

#### **Contacts Presse :**

**Association générale des producteurs de blé et autres céréales (AGPB) :**  
Agence RDN, Guillaume LORRE, 07 50 14 58 26, [glorre@agence-rdn.com](mailto:glorre@agence-rdn.com)

**Association générale des producteurs de maïs (AGPM) :**  
Anne KETTANEH, 06 83 22 05 01, [anne.kettaneh@agpm.com](mailto:anne.kettaneh@agpm.com)

**Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB) :**  
Carine ABECASSIS, 01 44 69 41 36, [cabecassis@cgbfrance.fr](mailto:cabecassis@cgbfrance.fr)

**Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux (FOP) :**  
Thibaut LEDERMANN, 06 50 69 20 08, [t.ledermann@fopoleopro.com](mailto:t.ledermann@fopoleopro.com)